

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Installation du conseil municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Détermination du montant des indemnités du Maire et des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal
- Création des commissions et désignation des membres
- Désignation des délégués de la commission d'appel d'offres
- Désignation des délégués de la commission de délégation de service public
- Désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux
- Désignation des délégués dans les associations et organismes divers
- Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des équipements touristiques
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses

COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Liliane MATHIEU.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-01

Objet : Élection de l'exécutif – Élection du Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-2, L. 2121-4, L2121-7, L. 2122-7, L. 2122-7-1 ;

CONSIDÉRANT que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3eme tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En ce premier Conseil Municipal suite aux élections du 15 mars 2020 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'élire le Maire.

Madame Liliane MATHIEU, la plus âgée des membres du conseil municipal, préside la séance, procède à l'appel nominal de chaque conseiller élu et constate que le quorum est atteint.

Le conseil choisit comme assesseurs Monsieur Cédric DEPLACE et Monsieur Pierre VAN SOEN.

Il est demandé quels sont les candidats à l'élection du Maire.

Monsieur Jean-Charles MOGENET se présente.

Il est procédé à l'élection du Maire conformément à l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc, fermé dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : (19) dix-neuf

A déduire (bulletins blancs) : (2) deux

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : (17) dix-sept

Majorité absolue : (9) neuf

Ont obtenu :

-Jean-Charles MOGENET, (17) dix-sept voix

Monsieur Jean-Charles MOGENET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

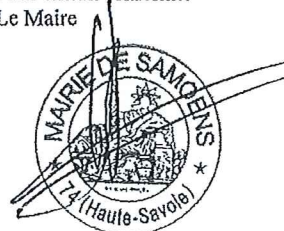
Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire



DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-02

Objet : Élection de l'exécutif – Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-2, L. 2121-4, L2121-7, L. 2122-7, L. 2122-7-1 ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 5 adjoints ;

CONSIDÉRANT

- que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
- que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;
- que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le nombre d'adjoints est fixé au nombre de cinq (5) par le Conseil Municipal.

En ce premier Conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'élire les adjoints parmi les membres du Conseil. Ces votes doivent se dérouler à bulletin secret.

Monsieur Cédric DEPLACE et Monsieur Pierre VAN SOEN ont été désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après ;

Nombre de bulletins : (19) dix-neuf

A déduire (bulletins blancs) : (1) un

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : (18) dix-huit

Majorité absolue : (10) dix

Ont obtenu :

Liste menée par Monsieur Olivier RICCO, (18) dix-huit

La liste menée par Monsieur Olivier RICCO ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ.

Il est également nécessaire de dresser l'ordre du tableau des Conseillers Municipaux.

L'ORDRE du tableau des Conseillers Municipaux est établi tel que suit :

MOGENET Jean-Charles	Maire
RICCO Olivier	1 ^{er} adjoint
LAPERROUSAZ Monique	2 ^{ème} adjointe
BRUNOT Yves	3 ^{ème} adjoint
JIRO Sarah	4 ^{ème} adjointe
CHAUPLANNAZ Christian	5 ^{ème} adjoint
MATHIEU Liliane	Conseiller
NIAUFRE Francis	Conseiller
CARLES Christine	Conseiller
SEBELLIN Pierre	Conseiller
BOUÉ Marie-Cécile	Conseiller
MAYEUX Véronique	Conseiller
BARBIER Patricia	Conseiller
JUBEAU Christelle	Conseiller
GALLET Clément	Conseiller
DEPLACE Cédric	Conseiller
VAN SOEN Pierre	Conseiller
GRANDCOLLOT Jean-Jacques	Conseiller
CHAUVAUD Mireille	Conseiller

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020
Affichage : 27/05/2020



DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-03

Objet : Élection de l'exécutif – Détermination du montant des indemnités du Maire et des adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-17 à L.2123-24-1 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton ;

VU le décret du 24 août 2018 publié au JORF du 26 août 2018 portant classement de la commune de Samoëns comme station de tourisme ;

Il est possible de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint aux taux suivants :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Adjoints : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Il est également possible de majorer l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints résultant de l'application de l'article 2123-22, 2123-23 et 2123-24 du code général des collectivités territoriales à :

- 15 % de l'indemnité brute au titre de Commune anciennement Chef-Lieu de Canton
- 50 % de l'indemnité brute au titre de Station de tourisme

Monsieur le Maire propose de voter les indemnités du Maire et des adjoints sur la base des valeurs maximum, auxquelles s'ajoutent :

- 15 % de l'indemnité brute au titre de Commune anciennement Chef-Lieu de Canton
- 50 % de l'indemnité brute au titre de Station de tourisme

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

FIXE L'INDEMNITÉ de Monsieur Jean-Charles MOGENET, Maire de la commune Samoëns, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15 % de 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au titre de Commune anciennement Chef Lieu de Canton + 50 % de 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au titre de Station tourisme ;

FIXE L'INDEMNITÉ de Monsieur Olivier RICCO, Madame Monique LAPERROUSAZ, Monsieur Yves BRUNOT, Madame Sarah JIRO et Monsieur Christian CHAUPLANNAZ pour l'exercice de leurs fonctions d'adjoints à Monsieur le Maire, à raison de 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15 % de 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au titre de Commune anciennement Chef Lieu de Canton + 50 % de 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au titre de Station tourisme ;

PREND ACTE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département ;

INSCRIT les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



Annexe à la délibération n°2020-02-03

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ARRONDISSEMENT : BONNEVILLE

CANTON : CLUSES

COMMUNE de SAMOENS

POPULATION : 2519 habitants

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation = 51,6% de l'IB 1027 (3 889,40 €) + 15% de (51,6% de l'IB 1027(3 889,40 €)) + 50% de (51,6% de l'IB 1027 (3 889,40 €)) + 5 fois 19,8% de l'IB 1027 (3 889,40 €) + 15% de (19,8% de l'IB 1027 (3 889,40 €)) + 50% de (19,8% de l'IB 1027 (3 889,40 €)) = 9 664,74 € brut mensuel

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

A. Maire :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majorations	Montant
MOGENET Jean-Charles	51,6% 2006,93 € brut mensuel	15% 301,04 € brut mensuel 50% 1003,47 € brut mensuel	3311,44 € brut mensuel

B. Adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

Nom des bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1 ^{er} adjoint RICCO Olivier	19,8 % 770,10 € brut mensuel	15% 115,51 € brut mensuel 50% 385,05 € brut mensuel	1270,66 € brut mensuel
2 ^e Adjoint LAPERROUSAZ Monique	19,8 % 770,10 € brut mensuel	15% 115,51 € brut mensuel 50% 385,05 € brut mensuel	1270,66 € brut mensuel
3 ^e Adjoint BRUNOT Yves	19,8 % 770,10 € brut mensuel	15% 115,51 € brut mensuel 50% 385,05 € brut mensuel	1270,66 € brut mensuel
4 ^e Adjoint JIRO Sarah	19,8 % 770,10 € brut mensuel	15% 115,51 € brut mensuel 50% 385,05 € brut mensuel	1270,66 € brut mensuel
5 ^e Adjoint CHAUPLANNAZ Christian	19,8 % 770,10 € brut mensuel	15% 115,51 € brut mensuel 50% 385,05 € brut mensuel	1270,66 € brut mensuel

COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020** à **10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAULANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-04

Objet : Lecture de la Charte de l' élu local

VU la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

VU l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local et remet aux conseillers municipaux

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la charte de l' élu local.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-05

Objet : Délégation de pouvoir – Délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

DÉLÈGUE à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ;

PREND ACTE que cette délibération est à tout moment révocable ;

AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;

PREND ACTE que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-06

Objet : Fonctionnement des Assemblées – Création des commissions et désignation des membres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de créer les commissions municipales de travail ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les membres de ces commissions municipales de travail ;

Il est proposé la création des commissions municipales suivantes et la désignation des conseillers municipaux membres :

- 1 - Finances, Personnel, Administration
- 2 - Affaires sociales, Scolaire, Jeunesse
- 3 - Tourisme, Tourisme adapté, Équipements touristiques, Remontées mécaniques
- 4 - Vivre ensemble, Culture, Événementiel, Associations, Sport, Développement partagé, Communication
- 5 - Travaux, Voirie, réseaux et bâtiments, Agriculture, Forêts, Environnement, Hydraulique
- 6 – Urbanisme

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

CRÉE les commissions municipales suivantes et en désigne les conseillers municipaux membres tel que suit :

1 - Finances, Personnel, Administration :

Olivier RICCO, Yves BRUNOT, Marie-Cécile BOUE, Patricia BARBIER, Jean-Jacques GRANDCOLLOT

2 - Affaires sociales, Scolaire, Jeunesse :

Monique LAPERROUSAZ, Marie-Cécile Boué, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Pierre VAN SOEN

3 - Tourisme, Tourisme adapté, Équipements touristiques, Remontées mécaniques :

Yves Brunot, Francis NIAUFRE, Véronique MAYEUX, Pierre SEBELLIN, Sarah JIRO, Marie-Cécile BOUE, Mireille CHAUVAUD

4 - Vivre ensemble, Culture, Événementiel, Associations, Sport, Développement partagé, Communication :

Sarah JIRO, Yves BRUNOT, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUE,
Pierre SEBELLIN, Monique LAPERROUSAZ, Christelle JUBEAU, Jean-Jacques
GRANDCOLLOT

5 - Travaux, Voirie, réseaux et bâtiments, Agriculture, Forêts, Environnement, Hydraulique :

Christian CHAUPLANNAZ, Yves BRUNOT, Pierre SEBELLIN, Cédric DEPLAÇE,
Francis NIAUFRE, Olivier RICCO, Clément GALLET, Christine CARLES, Liliane MATHIEU,
Mireille CHAUVAUD

6 – Urbanisme :

Olivier RICCO, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO,
Christian CHAUPLANNAZ, Mireille CHAUVAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-07

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués de la Commission d'Appel d'Offres

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

TITULAIRES :

Jean-Charles MOGENET
Olivier RICCO
Pierre VAN SOEN
Patricia BARBIER

SUPPLÉANTS :

Yves BRUNOT
Pierre SEBELLIN
Francis NIAUFRE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire

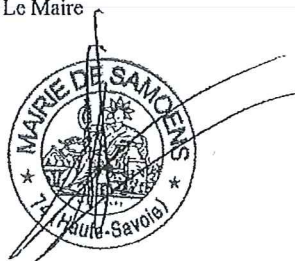
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-08

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués de la Commission de délégation de service public

VU l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE les membres de la commission de délégation de service public suivants :

TITULAIRES :

Jean-Charles MOGENET
Olivier RICCO
Pierre VAN SOEN
Patricia BARBIER

SUPLÉANTS :

Yves BRUNOT
Pierre SEBELLIN
Francis NIAUFRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020
Affichage : 27/05/2020

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-09

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués au Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Giffre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Christelle JUBEAU et Christine CARLES (titulaires) et Liliane MATHIEU et Yves BRUNOT (suppléants) comme délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU HAUT GIFFRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-10

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués au syndicat intercommunal des montagnes du Giffre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Jean-Charles MOGENET et Christian CHAUPLANNAZ (titulaires) et Clément GALLET et Sarah JIRO (suppléants) comme délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MONTAGNES DU GIFFRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-11

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués au SIVM du Haut Giffre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Jean-Charles MOGENET, Francis NIAUFRE et Christian CHAUPLANNAZ (titulaires) et Olivier RICCO et Liliane MATHIEU (suppléants) comme délégués au SIVM DU HAUT GIFFRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020** à **10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-12

Objet : Désignation de représentants -- Désignation des délégués à l'AFP de Verchaix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les délégués de la commune au sein des associations foncières pastorales.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Christian CHAUPLANNAZ et Olivier RICCO comme délégués à l'AFP de VERCHAIX.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-13

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués à l'AFP de la Manche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les délégués de la commune au sein des associations foncières pastorales.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Christian CHAUPLANNAZ et Olivier RICCO comme délégués à l'AFP de la MANCHE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAULANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-14

Objet : Désignation de représentants – Désignation du délégué au sein du Comité du SYANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner le délégué de la commune au sein du Comité du SYANE ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Yves BRUNOT comme délégué au Comité du SYANE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402586-20200523-DB2020-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-15

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués dans les associations et organismes divers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les délégués de la commune au sein des associations et des organismes divers de la Commune.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Monique LAPERROUSAZ et Pierre VAN SOEN comme délégués au Conseil d'Administration du Collège ;

DÉSIGNE Monique LAPERROUSAZ et Pierre VAN SOEN comme délégués aux Conseils d'École ;

DÉSIGNE Yves BRUNOT, Clément GALLET, Sarah JIRO et Véronique MAYEUX (titulaires) et Marie-Cécile BOUÉ, Francis NIAUFRE et Christine CARLES (suppléants) comme délégués au Comité de Direction de l'Office de Tourisme ;

DÉSIGNE Olivier RICCO et Christian CHAUPLANNAZ comme délégués au bureau de l'Association Internationale du Tour des Dents Blanches ;

DÉSIGNE Jean-Charles MOGENET, Christian CHAUPLANNAZ, Yves BRUNOT (titulaires) et Francis NIAUFRE (suppléant) comme délégués au Comité de Station ;

DÉSIGNE Jean-Charles MOGENET, Cédric DEPLACE comme représentants au sein de l'association des Communes Forestières.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-16

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués dans la régie des activités touristiques

VU la délibération du 16 décembre 2003 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des activités touristiques ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Patricia BARBIER, Yves BRUNOT et Véronique MAYEUX comme délégués dans la régie des activités touristiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020** à 10 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAULANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-17

Objet : Désignation de représentants – Désignation du correspondant défense

VU la circulaire de création des correspondants défense en date du 26 octobre 2001 ;

VU l'instruction ministérielle relative aux correspondants défense en date du 8 janvier 2009 ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Pierre VAN SOEN comme correspondant défense.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire

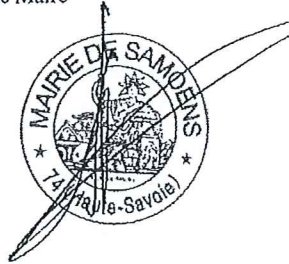
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAULANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-18

Objet : Désignation de représentants – Désignation des délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale

VU les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 4 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Jean-Charles MOGENET, Pierre VAN SOEN, Christelle JUBEAU, Monique LAPERROUSAZ et Patricia BARBIER comme délégués au Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020



DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-19

Objet : Désignation de représentants – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

VU le Code électoral et notamment l'article L. 19 et R. 7 ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi n° 2016-1048 ;

VU la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 janvier 2019 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une commission de contrôle des listes électorales doit être créée.

La commission de contrôle est chargée :

- d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur contre les décisions prises par le Maire à son encontre (ex : refus d'inscription) préalablement à tout recours contentieux,
- de s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et les radiations effectuées par le Maire.

Elle se réunit avant chaque scrutin. En l'absence de scrutin, elle se réunit une fois dans l'année.

La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission sera transmise par le maire au préfet, qui nommera les membres de la commission de contrôle par arrêté préfectoral.

Composition des commissions de contrôle :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, les deux autres membres composant la commission de contrôle sont deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE pour la commission de contrôle des listes électorales les membres suivants :

- Francis NIAUFRE
- Véronique MAYEUX
- Patricia BARBIER
- Jean-Jacques GRANDCOLLOT
- Pierre VAN SOEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

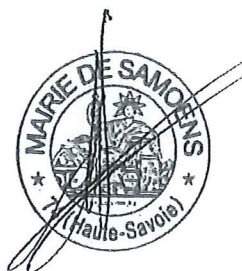
Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire



COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **SAMEDI 23 MAI 2020 à 10 H 00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020

Présents : Jean-Charles MOGENET, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Olivier RICCO, Francis NIAUFRE, Patricia BARBIER, Christian CHAUPLANNAZ, Marie-Cécile BOUÉ, Cédric DEPLACE, Véronique MAYEUX, Clément GALLET, Pierre SEBELLIN, Liliane MATHIEU, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Pierre VAN SOEN

Absents : Christelle JUBEAU (pouvoir à Sarah JIRO), Christine CARLES (pouvoir à Jean-Charles MOGENET)

Sarah JIRO a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Délibération n°2020-02-20

Objet : Désignation de représentants – Représentants des élus au Comité Technique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les représentants des élus au Comité Technique ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

DÉSIGNE Jean-Charles MOGENET, Olivier RICCO, Marie-Cécile BOUÉ (titulaires) et Yves BRUNOT, Patricia BARBIER et Véronique MAYEUX (suppléants)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

074-217402585-20200523-DB2020-02-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 27/05/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le Maire

